



Questions fréquentes

Que garantit l'Ecolabel européen pour le papier absorbant?



On voit de plus en plus d'articles de papier absorbant (papier WC, essuies-tout, mouchoirs,...) portant l'Ecolabel européen dans les rayons des magasins. Que signifie précisément ce label?

L'Ecolabel a été créé en 1992 par la Commission européenne dans le but de promouvoir des produits qui ont un moindre impact sur l'environnement.

Les produits couverts par l'Ecolabel européen sont des produits de consommation courante, à l'exception des produits alimentaires, des boissons et des médicaments. Il y a actuellement 21 catégories de produits pour lesquelles des critères écologiques ont été définis et qui peuvent recevoir l'Ecolabel.

Cet Ecolabel est basé sur une analyse du cycle de vie du produit, c'est-à-dire que l'on examine tous les impacts écologiques de celui-ci, depuis sa fabrication jusqu'à sa gestion en tant que déchet, en passant par les impacts générés lors de son utilisation.

Dans un contexte où de plus en plus de logos, labels, pictogrammes et autres allégations à caractère écologique fleurissent sur les produits, il est particulièrement heureux de disposer d'un label fiable dont les critères sont validés par les pouvoirs publics !

L'écolabellisation est toutefois un système volontaire: les producteurs décident eux-mêmes s'ils demandent l'Ecolabel ou pas. Pour le consommateur, cela signifie que le produit labellisé n'est pas forcément le plus écologique sur le marché. Par contre, l'Ecolabel garantit le respect des critères écologiques fixés au niveau européen.

Dans le cas des papiers absorbants, l'Ecolabel garantit:

- Une réduction des émissions dans l'air de soufre et de gaz à effet de serre au cours de la production;
- Une diminution de la pollution de l'eau au cours de la production par les composés chlorés et des déchets organiques;
- Une utilisation exclusive de fibres recyclées ou vierges provenant de forêts appliquant des principes de gestion durable.

En Belgique, d'autres types de produits portant l'Ecolabel européen sont disponibles: amendements pour sols, revêtements pour sols durs (carrelages, carreaux de céramique...), produits textiles (vêtements, linge de lit...), produits pour lave-vaisselle, papier à copier, réfrigérateurs, peintures et

vernis intérieurs...

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/que-garantit-lecolabel-europeen-pour-le-papier-absorbant>